

## INITIATIVE SUR LES QUOTAS

Conférence de presse du 21 janvier 2000

### Discours de Madame la conseillère fédérale Ruth Metzler-Arnold

---

#### Une aspiration légitime

L'initiative populaire "pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales" – ladite **initiative sur les quotas** – vise à féminiser les autorités fédérales.

Il s'agit là d'un objectif légitime car, bien que constituant le 54 pour cent des électeurs, les femmes ne sont représentées qu'à hauteur de 23,5 pour cent au Conseil national et seulement à 19,6 pour cent au Conseil des Etats. Au Conseil fédéral, nous ne sommes à deux que depuis mai 1999. Voilà un mois, on assistait à l'élection de la première chancelière de la Confédération. Au plan tant cantonal que communal, la représentation des sexes est sensiblement la même en moyenne.

Une sous-représentation énorme des femmes dans les institutions politiques demeure donc. C'est pourquoi le **projet** des promotrices de l'initiative bénéficie en principe du **plein soutien** du Conseil fédéral.

Depuis un certain temps déjà, la concrétisation du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes guide l'action politique et sociale du Conseil fédéral.

Entrés en vigueur en 1996 et au 1er janvier 2000 respectivement, la loi sur l'égalité et le nouveau droit sur la conclusion du mariage et sur le divorce ont à l'évidence leur importance dans ce contexte. La Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en

vigueur depuis 1997, peut également être considérée comme une contribution à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, signalons en particulier, dans le domaine visé par l'initiative sur les quotas:

- la loi du 8 octobre 1999 sur l'aide aux universités, selon laquelle la Confédération encourage des mesures propres à réaliser l'égalité entre femmes et hommes à tous les échelons universitaires, notamment dans le cadre de programmes pour assurer la relève (art. 2 LAU).
- les instructions de 1991 concernant l'amélioration de la représentation et de la situation professionnelle du personnel féminin de l'administration générale de la Confédération [priorité donnée aux femmes en cas de qualifications équivalentes (ch. 31)] et
- l'ordonnance de 1996 sur les commissions extra-parlementaires, les organes de direction et les représentants de la Confédération, laquelle impose des taux minimaux de représentation de 30 pour cent pour les deux sexes, avec à terme pour objectif une représentation paritaire (art. 10, ordonnance sur les commissions).

Des lors qu'aujourd'hui l'égalité est largement acquise au niveau juridique, il s'agit maintenant de parvenir à **l'égalité des chances sur le plan politique**.

### Voie erronée

L'initiative sur les quotas aspire à la représentation paritaire des sexes au sein des autorités politiques au moyen de quotas fixes.

Elle exige que le nombre d'hommes et de femmes représentant un canton au Conseil national soit le même à une personne près. Les cantons ayant deux sièges au Conseil des Etats élisent un homme et une femme. Le Conseil fédéral se compose de trois femmes au moins. Et la part de femmes au Tribunal fédéral doit être de 40 pour cent au moins. Une loi enfin assure une représentation équilibrée des femmes dans l'administration.

### Limitation démesurée des droits constitutionnels

Le Conseil fédéral est d'avis que les quotas ne sont pas le moyen approprié pour augmenter le nombre de femmes dans les institutions politiques.

L'initiative sur les quotas présente les inconvénients suivants:

1. Elles limitent par trop le **droit individuel à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes**.
2. Elles limitent aussi fortement le **droit des électeurs de choisir librement entre les candidates et les candidats**.
3. Elles privent les candidates et les candidats de leur **droit à l'égalité des chances d'élection** en privilégiant le sexe des candidats plutôt que leur personnalité. Ainsi après les prochaines élections, le canton de Genève ne pourrait plus compter qu'une seule femme au Conseil des Etats, même si les deux conseillères actuelles arrivaient de nouveau en tête.

Le système proposé des quotas entraînerait une **altération de la volonté des électeurs**, dès lors que les voix exprimées pour les femmes et pour les hommes n'auraient par la même pondération.

Pour satisfaire aux exigences des quotas, il serait nécessaire de procéder à une pratique très contestable du point de vue démocratique, soit à la correction des résultats des élections.

En cas d'acceptation de l'initiative sur les quotas, la **procédure** d'élection au Conseil national notamment résulterait fort **compliquée et obscure**.

Les promotrices de l'initiative ont certes essayé de développer des modèles de système électoral susceptible de fournir des résultats qui soient conformes aux exigences en matière de quotas. Toutefois, elles ne sont pas parvenues à présenter une proposition à la fois simple, compréhensible et transparente.

### Rejet de l'initiative populaire

Consécutivement, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé de rejeter l'initiative sur les quotas, car elle s'élève contre les principes de base de notre démocratie et contre les droits fondamentaux individuels.

### Les femmes n'ont pas besoin de la contrainte

Par ailleurs, j'ai la conviction que les femmes ne sont pas tributaires de la contrainte pour éliminer leur sous-représentation en terme de mandats politiques.

Depuis l'introduction du droit de vote des femmes en 1971, leur pourcentage au Parlement n'a cessé de croître. On ne peut certes parler d'avancées spectaculaires, mais la progression est continue et s'est confirmée lors des élections aux Chambres fédérales de l'automne passé.

L'initiative sur les quotas a été la réponse à la non-élection au Conseil fédéral de Christiane Brunner en 1993. Or, l'élection de Ruth Dreifuss et la mienne

ont démontré la nécessité d'une volonté politique clairement exprimée pour que les femmes accèdent aux postes les plus élevés. Et j'ai bon espoir que dans un proche avenir le Conseil fédéral se composera de trois voire quatre femmes.

### Les quotas féminins font abstraction de la réalité sociale

Il est indéniable que les quotas permettraient d'éliminer la sous-représentation des femmes en très peu de temps. Mais l'initiative proposée se contente d'établir des quotas rigides.

Elle ne contribue pas à la métamorphose sociale nécessaire pour que les femmes se présentent plus nombreuses aux élections et puissent poursuivre leur carrière dans la politique.

L'initiative sur les quotas ne s'attaque pas aux causes sociales plus profondes de la sous-représentation féminine en politique. Ce qu'il faut en l'occurrence, ce sont des mesures moins radicales que les quotas mais plus utiles en vue d'une carrière politique durable telles que la promotion du travail à temps partiel ou de meilleures possibilités de réintégrer le monde du travail (mise à disposition de structures comme les garderies d'enfants et les écoles de jour).

La sous-représentation féminine en politique est le miroir de la situation générale de la femme dans la société. Tant qu'elles ne renforceront pas leur position dans les domaines de la famille, de l'éducation et du travail, il leur sera difficile d'obtenir une place adéquate en politique. La question doit donc être abordée sous un angle beaucoup plus vaste.

D'ailleurs, les quotas féminins ne sont pas les garants d'une politique plus gynophile. Les femmes pratiquent la politique pour servir la **société**, et non pas exclusivement la condition féminine. C'est pourquoi il est normal qu'elles n'aient pas toutes les mêmes vues, en particulier sur des questions qui les concernent tout particulièrement comme l'assurance-maternité ou l'interruption de grossesse.

Les changements de mentalités ne sauraient être imposés de force, ils doivent grandir. La répartition du pouvoir politique est donc essentiellement une question de développement social.

#### Aux partis politiques de jouer

L'expérience montre que les efforts les plus fructueux pour faire avancer la cause des femmes en politique sont ceux que consentent volontairement les partis politiques. De nombreux partis sont déjà très actifs en la matière. Et diverses mesures se sont avérées très efficaces telles que:

- l'instauration de commissions de femmes au sein de certains partis;
- l'augmentation du pourcentage de femmes dans les organes directeurs des partis;
- un aménagement favorable aux femmes des listes électorales, notamment en y imposant des quotas féminins.

Aussi, le Conseil fédéral et le Parlement estiment-ils que c'est en premier lieu aux **partis politiques qu'il appartient** de veiller à la concrétisation de l'égalité des chances politiques.

Ils doivent aussi créer les conditions favorisant davantage l'entrée des femmes dans la politique et leur offrant la possibilité d'acquérir le savoir-faire nécessaire.

Il importe également que les femmes ayant déjà une position en vue en politique apportent leur soutien à celles qui débutent. A l'aube de mon élection, j'ai pu en bénéficier personnellement.

Il m'appartient désormais de promouvoir les femmes chaque fois que l'occasion se présente, par exemple lors de la nomination à certains postes ou de la création de commissions.

Je prends pour exemple la Commission des maisons de jeu. Même dans ce que l'on pourrait appeler un fief masculin, il a été possible de trouver trois femmes extrêmement qualifiées. La promotion de la femme est avant tout une question de volonté. Des prescriptions sévères ne sont pas une obligation.

#### De tels quotas seraient uniques en Europe

La réglementation rigide revendiquée par l'initiative n'aurait pas sa pareille dans toute l'Europe. Certains pays réglementent, mais ils se contentent de garantir sur les **listes électorales** des quotes-parts minimales pour les hommes et pour les femmes.

Comptant au sein de leurs autorités politiques le plus grand pourcentage de femmes, les **pays scandinaves** précisément ne connaissent pas de quotas légaux au niveau national. Chez eux aussi, les partis politiques ont pris volontairement des mesures pour améliorer les chances d'élection de leurs candidates. Et ils y sont parvenus avec beaucoup de succès!

### (Comparaison internationale)

**Par rapport à l'étranger**, la représentation des femmes au Parlement national est d'ailleurs supérieure à la moyenne. Elle se situe au douzième rang de tous les pays du monde. En Europe au 8ème, derrière les pays scandinaves, les Pays-Bas et l'Allemagne!

Pourtant, la Suisse a été l'un des derniers pays européens à accorder aux femmes le droit de vote et d'éligibilité au plan national. Notre pays a rattrapé ce retard en moins de trente ans.)

### Une question de volonté politique

L'accession des femmes à des positions en vue tient finalement de la volonté politique.

### Sensibilisation du peuple

J'ai la conviction qu'à l'avenir, les femmes seront plus fortement représentées dans les autorités politiques, et ce en raison de leur propre mérite et de l'évolution des mentalités. On ne saurait en Suisse dicter une voix politique à suivre.

Pour tous les motifs évoqués, le Conseil fédéral et le Parlement recommandent au peuple et aux cantons de refuser l'initiative sur les quotas. La réglementation proposée est un instrument bien trop rigide pour s'avérer apte à améliorer la représentation des femmes au sein des autorités fédérales.

D'autre part, cette initiative populaire nous donne la possibilité, durant la campagne de votation, de lancer un large débat sur la question des femmes

en politique. Peut-être parviendra-t-on à sensibiliser davantage les votantes et les votants au problème de l'égalité des chances politiques entre hommes et femmes. Mon voeu est en tout cas que ce débat apporte une contribution importante au renforcement de la position de la femme dans la société en général et, plus particulièrement, en politique.